



## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **LES ARCHERS DE BARBERAZ**

Le Président des Archers de Barberaz vous convie à l'Assemblée Générale Ordinaire du club qui se tiendra  
le

**Mardi 20 Janvier 2026 à 20h00**

**Salle Polyvalente de Barberaz**

**Ordre du jour :**

- Rapport moral du Président
- Rapport Sportif
- Rapport Financier
- Mise à jour des tarifs de la licence 2026
- Questions Diverses

*(Toutes questions non prévues à l'Ordre du Jour doivent être faites par mail [les.archers.de.barberaz@gmail.com](mailto:les.archers.de.barberaz@gmail.com) avant le 17 janvier 2026)*

Conformément à nos statuts, L'Assemblée Générale Ordinaire pour être tenue valablement doit se composer d'au moins la moitié des membres ayant le droit d'en faire partie. Si cette proportion n'est pas atteinte l'Assemblée est convoquée à nouveau sans notion de délai. Aucune condition de quorum n'est alors requise. Si toutefois vous ne pouvez pas être présent, il vous est possible de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant pouvoir. Pour les membres de l'association ayant moins de 16 ans au jour de l'assemblée générale, seul leurs parents pourront voter. Vous trouverez ci-dessous le pouvoir à nous retourner dans l'impossibilité d'assister à la séance.

A BARBERAZ, le 04 janvier 2026

Le Président

Dino MARISCALCO



## **POUVOIR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Je soussigné (e).....

donne pouvoir à .....

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire de l'association qui se tiendra le :

Mardi 20 janvier 2026 à 20h00

En prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Date :

Signature :